

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 10 JUILLET 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	6
VOTANTS	6

CONVOCATION

Datée	du 04/07/2025
Affichée	le 04/07/2025

OBJET

**Attribution du marché de
fourniture et d'acheminement
d'électricité**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le quatre juillet 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE

Michel LE GLAUNEC

François BRIZARD

Jean-Luc BEAUFILS

Véronique HELLEUX

Absents : Serge DELAVALLÉE, Guy MARTEL, Nathalie LENÔTRE

Monsieur le Président informe les membres du bureau que le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité arrivant à échéance le 31 décembre 2025, un nouveau marché a été lancé en procédure formalisée. Ce marché débutera le 1^{er} janvier 2026 pour une durée ferme de deux ans.

L'avis d'appel d'offres a été publié le 19 mai 2025 pour une remise des offres fixée au 23 juin 2025 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché :	Marché unique
Type de procédure :	Procédure formalisée
Assistant à Maîtrise d'ouvrage :	DCE CONSEIL
Durée du marché :	2 ans
Montant estimatif annuel	(base compte administratif 2024): 640 160 € T.T.C. pour la CDC 192 300 € T.T.C. pour le CIAS soit un total de 832 460 € T.T.C.

Deux offres ont été remises dans les délais. Une offre a été jugée irrégulière.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés figurant au règlement de consultation.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres.

Sur la base de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 24 juin 2025 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SELIA.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1 à L2124-4 et R2124-1 à R2124-6,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 24 juin 2025,
- Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** pour le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité pour le patrimoine bâti, l'offre présentée par l'entreprise SELIA pour un montant total de 957 179 € T.T.C. pour les années 2026 et 2027.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 11 JUIL. 2025
Publié en ligne le 11 JUIL. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

